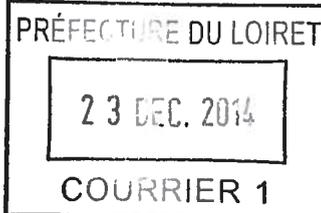


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 16 DECEMBRE 2014

136/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 décembre 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Tracé de la future ligne à grande vitesse POCL.

Le Gouvernement va choisir le tracé définitif de la future ligne à grande vitesse POCL :

- Soit un tracé « ouest » traversant du nord au sud la Sologne,
- Soit un tracé « médian », à l'est de la Sologne.

Durant les deux dernières années, RFF (Réseaux Ferrés de France) a mené deux phases consécutives de concertation.

Il est nécessaire que la Communauté de communes du canton de La Ferté Saint-Aubin affirme sa position sur ce projet lourd de conséquences pour l'intégralité du territoire.

1°) sur les principaux enjeux de développement du territoire :

- avec le tracé médian, la desserte du Loiret est assurée en deux points (Orléans et Gien) contre une seule pour le tracé ouest.

- le tracé ouest n'apporte aucun avantage pour la desserte ferroviaire de la Sologne : dans les deux tracés, les villes voisines d'Orléans et de Vierzon sont bien desservies, seule la longueur du raccordement des gares existantes à la LGV (ligne à grande vitesse) varie. Il n'y aura aucune gare nouvelle.

- avec le tracé médian, la desserte de Blois est renforcée au sein du réseau national. En plus d'une liaison facilitée vers Orléans, Paris et l'aéroport Charles de Gaulle, cette agglomération s'inscrit sur un axe TGV Nantes-Lyon-Marseille ; le tracé ouest ne permet pas pour Blois le même accès vers

Nantes ou Lyon, Marseille et le sud-est.

2°) sur les impacts écologiques importants :

- la « contre-expertise » Sologne devant examiner la faisabilité d'un rapprochement des tracés LGV et autoroutier A71 a clairement démontré l'impossibilité du jumelage au-delà de 10km sur les 70 km de voie.

- la sécurité des voies à grande vitesse implique un engrillagement des lignes : la ligne TGV et les 2 raccordements à la ligne actuelle au nord de la Ferté Saint-Aubin et au sud de Salbris, sur deux massifs forestiers à cervidés particulièrement importants (GIC du Cosson, forêt domaniale de Vierzon).

- ceci accentuant un cloisonnement des espaces naturels solognots, contre lequel les élus tentent de lutter, et créant des « délaissés » difficiles à gérer,

- la faune sauvage -et plus particulièrement les grands cervidés (espèce référente de la Trame Verte et Bleue Sologne)- sera particulièrement touchée par ces nouveaux cloisonnements. Les quelques « passages à gibiers » créés n'apporteront que très ponctuellement des réponses artificielles sur un territoire naturel déjà lourdement impacté par plusieurs axes nord-sud (RD 2020, ligne SNCF, A71).

- avec plus de 700 hectares d'infrastructure, plus de 140 km de grillages et plusieurs dizaines d'hectares de « délaissés », ce projet constitue une atteinte irrémédiable au patrimoine naturel solognot reconnu notamment au titre de la directive Habitats (plus grand site terrestre français NATURA 2000) et dont les compensations ne sauraient être à la hauteur des préjudices environnementaux subis (tourbières, zones humides...).

- sans oublier la traversée de la Loire dans le cadre du site classé au Patrimoine UNESCO.

3°) sur les impacts économiques et humains importants :

- de la traversée de l'agglomération orléanaise au sud de la Sologne, dans le fuseau du tracé ouest, s'inscrivent les centres urbains solognots rassemblant des activités économiques, sociales et touristiques importantes : Parc Equestre Fédéral, sites sensibles (Thalès, Détachement de Munition...), zones d'activités et zones fortement urbanisées...

Différentes contre-expertises ont été sollicitées par les tenants du tracé Ouest, pour essayer de démontrer la faisabilité de ce tracé :

- la contre-expertise visant à vérifier la possibilité d'un jumelage entre la LGV et l'autoroute A71 a, au contraire, permis de constater une incompatibilité entre ces deux infrastructures : seulement 7 km de jumelage possible sur les 70 km de linéaire, création de délaissés, engrillagement supplémentaire...

- la contre-expertise menée par l'agglomération d'Orléans visant à emprunter la ligne existante pour sortir de l'agglomération et réduire les impacts urbains démontre, en définitive, la grande fragilité de cette hypothèse : infrastructure actuelle inadaptée, difficulté de régulation des trains, avenir incertain des dessertes TER actuelles et du fret marchandises. Il est impossible de créer une fragilité du réseau national en instaurant un goulot d'étranglement au niveau d'Orléans par l'utilisation de la même voie pour l'essentiel du trafic actuel et plus de 150 TGV quotidiens !

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DEMANDE solennellement au Gouvernement :

- de ne pas retenir le tracé ouest pour la future ligne LGV POCL qui est porteur du risque environnemental le plus élevé ;

- d'affecter à l'amélioration de la desserte régionale actuelle une partie de l'économie de 1,1 milliard € que le tracé médian permet aux collectivités territoriales et l'Etat.

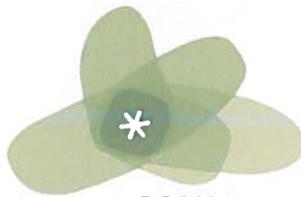
- et donc, de choisir le tracé médian qui aura l'impact environnemental le plus faible et qui permet une desserte en deux points du département Loiret, à Orléans et Gien, en bordure de la Sologne, en plus de Vierzon.



Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 décembre 2014



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 DECEMBRE 2014



137/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 décembre 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Autorisation budgétaire spéciale.

L'article L.1612-1 du CGCT et la loi n°82-213 du 2 mars 1982 (article 7) complétée par la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, permettent aux communes et aux EPCI, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2015. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget 2015 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

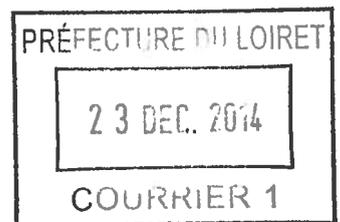
- **AUTORISE**, Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2015 les dépenses d'investissement suivantes :

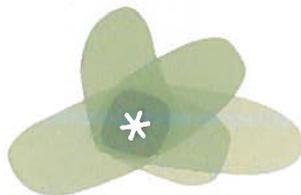
Compte	Libellé	Crédits ouverts
2031	Frais d'études	1 200 €
2183	Matériels de bureau et informatiques	3 000 €
2184	Mobilier	10 000 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 700 €
2188	Autres immobilisations incorporelles	13 000 €
2315	Immobilisations en cours : installation, matériel et outillage technique	8 000 €

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2015.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 décembre 2014





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 DECEMBRE 2014

138/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 décembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption des tarifs communautaire pour 2015.

Considérant la nécessité d'adopter avant le 31 décembre 2014 les tarifs des services communautaires de portage des repas à domicile, et de stationnement à l'aire d'accueil des gens du voyage, applicables au 1^{er} janvier 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux tarifs communautaires, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015, comme suit :

Tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage :

	Tarifs 2013 pour rappel	Tarifs 2014 pour rappel	Tarifs 2015
Caution en espèces	80 €	100 €	100 €
Stationnement (€/jour)	2,20 €	2,30 €	2,40 €
Electricité (€/jour)	0,1761 € kwh	0,1761 € kwh	0,1761 € kwh
Eau (€/m3)	4,38 €/m3	4,38 €/m3	4,38 €/m3

PRÉFECTURE DU LOIRET

23 DEC. 2014

CHARTIER 1

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

	Tarifs 2013 pour rappel	Tarifs 2014 pour rappel	Tarifs 2015
Tarifs par repas en euros TTC	6,10 €	6,20 €	6,25 €

Il est précisé que le prix facturé à la communauté de commune par le prestataire s'élève à 7,68 € par repas auxquels il faut ajouter 0,17 € par potage (prix 2014).

Tarifs du complexe aquatique :

ESPACE AQUATIQUE	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Adultes	3,30 €	5,30 €	Carte
Enfants - 3 ans	Gratuit	Gratuit	Carte
Tarif réduit : Jeunes (3 / 16 ans) Lycéens/étudiants Personnes Handicapées / RSA / demandeurs d'emplois	2,00 €	3,50 €	Carte
Carte 10 entrées adultes	30,00 €	45,00 €	Carte
Carte 10 entrées Jeunes (3/16 ans) /Lycéens/étudiants/ personnes handicapés/ RSA / demandeurs d'emplois	18,00 €	28,00 €	Carte
Carte 10 heures	25,00 €	40,00 €	Carte
Abonnement annuel (date à date)	160,00 €	240,00 €	Carte
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 20 accès unitaires	57,00 €	87,00 €	Carte
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 50 accès unitaires	132,00 €	212,00 €	Carte
Abonnement annuel Jeunes (3 / 16 ans) Lycéens/étudiants/ Personnes handicapés/ RSA / demandeurs d'emplois	110,00 €	190,00 €	Carte

BALNEO - BIEN ETRE (à partir de 16 ans)	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Entrée	9,50 €	13,00 €	Bracelet
Carte 10 entrées	85,00 €	120,00 €	Bracelet
Accès à l'année (date à date)	390,00 €	490,00 €	Bracelet
Tarif réduit : Personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois/étudiants	4,90 €	6,80 €	Bracelet
Carte 10 entrées tarif réduit	43,80 €	62,80 €	Bracelet
Accès à l'année personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois/étudiants	200,00 €	260,00 €	Bracelet
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 20 accès unitaires	160,00 €	220,00 €	Bracelet
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 50 accès unitaires	380,00 €	520,00 €	Bracelet

ACTIVITES AQUATIQUES (coût pour 1 activité) (à partir de 16 ans)	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Séance	13,00 €	16,00 €	Bracelet
Accès par périodes*	120,00 €	150,00 €	Bracelet
Accès à l'année (année scolaire)	300,00 €	400,00 €	Bracelet
Location aquabike (pratique libre 1/2h)	7,00 €	9,00 €	Bracelet
Accès à l'année (année scolaire) personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois	200,00 €	300,00 €	Bracelet
Cours collectif de natation (forfait 10 leçons)	130,00 €	150,00 €	Bracelet
Leçon supplémentaire cours de natation	10,00 €	13,00 €	Bracelet

LE PASS (accès bassins + espace Balnéo - Bien Etre à partir de 16 ans)	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Entrée	12,50 €	15,00 €	Bracelet
Personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois	6,50 €	7,80 €	Bracelet
Pass 10 entrées	100,00 €	140,00 €	Bracelet
Carte 10 entrées personnes handicapées/ RSA / demandeurs	55,00 €	75,00 €	Bracelet

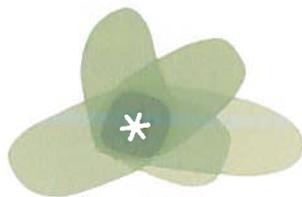
d'emplois			
Pass annuel (date à date)	450.00 €	580.00 €	Bracelet
Pass annuel (date à date) personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois	240,00 €	300,00 €	Bracelet
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 20 accès unitaires	200,00 €	260,00 €	Bracelet
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 50 accès unitaires	500,00 €	600,00 €	Bracelet
Carte / bracelet de remplacement (en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution): 3€			
Gratuité : par décision du président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 2 000 €			

Tarifs du service de vidange et de curage des assainissements non collectifs°:

Au regard de l'absence d'augmentation des prix facturés par le prestataire de la Communauté de communes (indice de révision des prix de 0,9960 %), les prix fixés par délibération du 22 novembre 2013 sont maintenus. Prix en annexe pour rappel.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

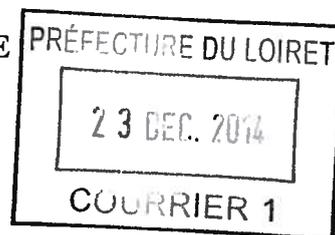
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission,
en Préfecture le 23 décembre 2014.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 DECEMBRE 2014



139/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 9 décembre 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution et signature du marché relatif à la confection et au portage de repas en liaison froide pour les personnes âgées.

Une consultation relative à un marché de confection et de portage de repas en liaison froide pour les personnes âgées des six communes membres de la Communautés de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, a été publiée via le profil acheteur de la Communauté de communes sur la plateforme AWS et sur les supports suivants : BOAMP, le JOUE, en date du 10 septembre 2014.

Passée selon la procédure d'appel d'offres ouverte prévue aux articles 29, 33, 57 et 77 du Code des marchés publics (décret n°2006-75 du 01 Août 2006), la présente consultation prend la forme d'un marché à bons de commande conclu avec un titulaire unique sans montant minimum et sans montant maximum.

Sa durée d'exécution est de 2 ans, reconductible expressément 2 fois 1 an (soit 4 ans au maximum).

Il a été réceptionné 3 plis, déclarés recevables dans les délais impartis.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 24 novembre 2014 à 14h, afin d'attribuer le marché cité ci-dessus, il a été retenue comme économiquement la plus avantageuse, l'offre de la Société ANSAMBLE, qui propose un tarif du déjeuner à 6,74€ TTC et une option potage à 0,27€ TTC.

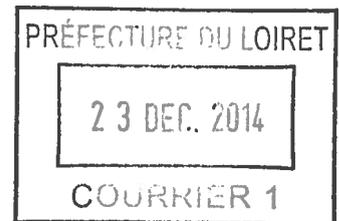
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

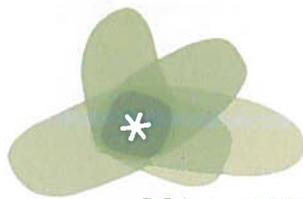
AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché relatif à la confection et au portage de repas en liaison froide pour les personnes âgées des communes membres de la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin.

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 décembre 2014 .





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 16 DECEMBRE 2014

140/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 décembre 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRIE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Signature de l'avenant n°1 au marché de location de cars avec chauffeur passé avec l'entreprise ANDESQUARD.

Vu la délibération n°33/14 en date du 11/03/2014 autorisant le Président à signer le marché relatif à la location de cars avec chauffeur passé en groupement de commandes.

Il est nécessaire d'apporter des précisions et des modifications sur le bordereau des prix par le biais d'un avenant.

Les lignes concernant les « transferts » sont ainsi modifiées suite à l'observation de difficultés de mise en œuvre de ces tarifs, impliquant la facturation de coûts disproportionnés. Le bordereau des prix est modifié en ce sens et il est ajouté des tranches de Km aux transferts, afin de pouvoir optimiser au mieux les trajets proposés et les prix pratiqués par le prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de location de cars avec chauffeur.

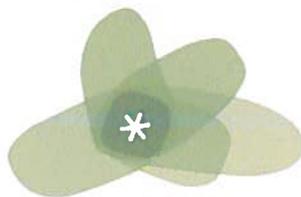
Le Président

Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

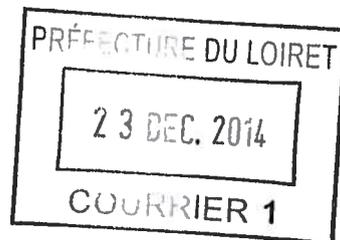
en Préfecture le 23 décembre 2014



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 DECEMBRE 2014



141/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 9 décembre 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Avenant aux marchés de travaux relatifs au Complexe aquatique du Cosson.

Vu les délibérations n°12/38 en date du 05/07/2012, n°12/54 en date du 26/09/2012, n°12/65 en date du 24/10/2012, n°17/78 en date du 14/11/2012, autorisant le Président à signer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et l'extension du complexe aquatique intercommunal du Cosson.

En raison d'une prestation (« porte DAS »), qui n'a pas été et ne sera pas réalisée dans le cadre du marché, il convient de régulariser le montant du marché pour le lot n°11.

Lot 11 : Menuiseries extérieures – titulaire DELARUE

Le montant initial du marché avait été fixé au moment de l'attribution à 87 452,72€ HT soit 104 943,26€ TTC. En raison de travaux supplémentaires non prévus, il a été acté 3 avenants pour un montant cumulé de 12 675,92€ TTC.

En raison du retrait d'une prestation de 147,08€ HT au niveau de la tranche ferme (« porte DAS »), il est nécessaire de passer un avenant en moins value pour un montant de – 147,08€ HT soit – 176,89 € TTC.

Montant de l'avenant n°4 : - 147,08€ HT soit – 176,49 € TTC

L'incidence financière cumulée des quatre avenants est de 11,91 %.

Le nouveau montant du marché est fixé à 97 868,91 € HT soit 117 442,69 € TTC

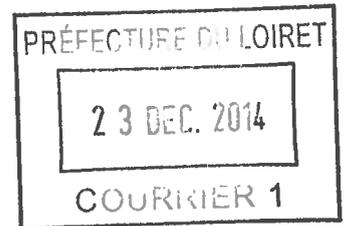
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

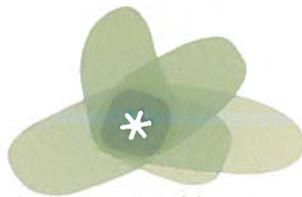
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché de menuiseries extérieures (Lot n°11) relatif aux travaux de construction du complexe aquatique.

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 Décembre 2014

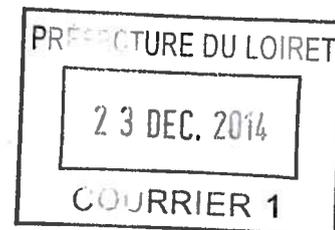




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 DECEMBRE 2014



142/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 décembre 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Attributions de compensation 2015.

Depuis 2006, une attribution de compensation a été calculée afin de neutraliser la mise en place de la TPU (Taxe Professionnelle Unique), en compensant le produit de taxe professionnelle perdu par les communes, tout en prenant en compte les économies de charges réalisées du fait des transferts de compétences.

Les montants des attributions de compensation ont été réévalués à plusieurs reprises afin de prendre en compte les transferts de compétences vers la Communauté de communes. La CLECT (Commission locale d'évaluation des transferts de charges) s'est réunie la dernière fois à cet effet le 13 novembre 2012. Les montants 2013 ont été adoptés par le Conseil communautaire en décembre 2012 suite à cette réunion. Ils n'ont pas subi de modification depuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

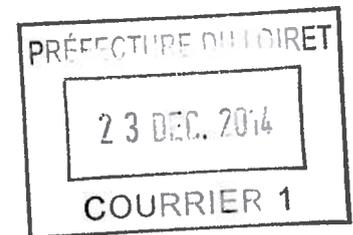
RECONDUIT les montants des attributions de compensation de 2014 en 2015 :

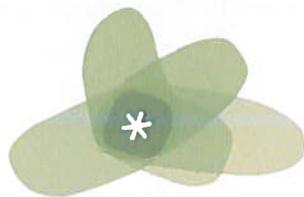
COMMUNES	Attributions positives	Attributions négatives
ARDON	295 945,93 €	
LA FERTE SAINT AUBIN	2 093 242,13 €	
LIGNY LE RIBAUT		40 175,94 €
MARCILLY EN VILLETTE	20 159,41 €	
MENESTREAU EN VILLETTE		31 897,21 €
SENNELY		13 571,83 €
TOTAL	2 409 347,47 €	85 644,98 €

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 décembre 2014





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 DECEMBRE 2014



143/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 9 décembre 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de partenariat pour l'étude de trafic routier relative au projet de Zone d'Activités des Relais.

Dans le cadre du dispositif FDAT (Fonds Départemental d'Aménagement du Territoire), la zone des Relais a été identifiée comme zone d'activités d'intérêt départemental.

Ce projet se situe sur les communes de Saint-Cyr-en-Val et de la-Ferté-Saint-Aubin.

Le site dispose de certains atouts en terme d'accessibilité : proximité de l'autoroute A71, routes départementales 18 et 921, présence limitrophe de la voie ferrée Paris – Toulouse.

Par ailleurs, la ville d'Orléans et le Département maîtrisent plus de 200 ha sur le site.

En 2006, une étude de faisabilité a été menée par le Département sur un périmètre de 360 ha environ. L'étude avait déterminé la vocation économique à privilégier (poly activités industrielles et vocation logistique) en insistant sur la nécessité de conforter la desserte existante (routière par échangeur autoroutier et ferroviaire par embranchement).

Le Document d'Orientation générale du SCOT de l'agglomération orléanaise stipule : « *Préalablement à la réalisation de cette zone d'activités, une étude de trafic et de circulation des poids lourds sera engagée pour définir les infrastructures routières qui permettront de desservir cette zone tout en éloignant les flux de transit du cœur de l'agglomération orléanaise et des centres-bourgs des communes limitrophes* ».

La Communauté de communes du canton de la Ferté-St-Aubin a délibéré, le 14 août 2010, pour solliciter du Conseil général le lancement d'une étude de circulation au sud de l'agglomération orléanaise, portant notamment sur le trafic poids lourds.

Une première convention de partenariat a été signée le 22 février 2012 entre le Département du Loiret, la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et la Communauté de communes du canton de la Ferté-Saint-Aubin approuvée respectivement par leur assemblée délibérante le 23 septembre 2011, le 22 septembre 2011 et le 20 septembre 2011. Cette convention fixait les modalités de déroulement de l'étude de trafic ainsi que les conditions de financement de cette étude. Cette convention s'est achevée le 22 février 2014.

Le marché d'études de trafic a été attribué par le Département du Loiret à la société SORMEA pour un montant de 23 812,36 € TTC. L'enquête de trafic a été réalisée ainsi qu'une version provisoire du rapport d'étude. Toutefois, après différentes remarques, il convient de finaliser cette étude et par conséquent prolonger la durée de la convention.

La répartition du financement de l'étude est le suivant :

- 52% à la charge du Département du Loiret ;
- 35% à la charge de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire ;
- 13% à la charge de la Communauté de Communes du canton de La-Ferté-Saint-Aubin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

POURSUIT le partenariat avec le Conseil Général du Loiret et la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire concernant l'étude de trafic routier relative au projet de zone d'activités des Relais, pour une période de deux ans à compter du 22 février 2014.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite (Conseil Général du Loiret, Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et Communauté de Communes) à intervenir, définissant les modalités administrative, technique et financière pour la réalisation de l'étude de trafic routier relative au projet de zone d'activités des Relais

Le Président
Jean-Paul ROCHE



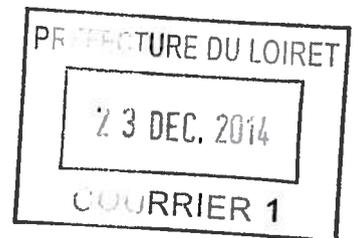
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 décembre 2014





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 16 DECEMBRE 2014

144/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 décembre 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : **Mise à disposition des Services communaux de la Ville de La Ferté Saint-Aubin auprès de la Communauté de Communes – avenant n°4.**

Par convention en date du 22 décembre 2012, la Ville de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes ont défini pour deux ans les modalités de mise à disposition des services communaux auprès de la Communauté de Communes.

Ces pourcentages de mise à disposition ont été réévalués en mars 2013 (avenant n°1) et en juin 2013 (avenant n°2) et en décembre 2013 (avenant n°3) pour tenir compte des évolutions entre 2012 et 2013. Il convient pour 2015, de se prononcer sur ces taux dans le cadre d'un avenant n°4 :

Services mis à disposition	Taux 2014	Taux à compter du 1 ^{er} janvier 2015
Secrétariat général	30,00%	30,00%
Service Finances	25,00%	25,00%
Achats, Marchés Publics	50,00%	25,00%
Service informatique	15,00%	20,00%
Service des Affaires Scolaires	5,00%	2,00%
Direction des Sports	25,00%	20,00%
DSTU	7,50 %	7,50%

Service RH	10,00%	20,00%
Service Entretien	2,00%	2,00%
Secrétariat MASS	5 %	5%
Portage repas à domicile	25 %	25%
Cellule hygiène et sécurité	10 %	10%
Restauration scolaire (forfait)	9 102,59 €	6 068,40 €

Il convient par ailleurs de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2015.

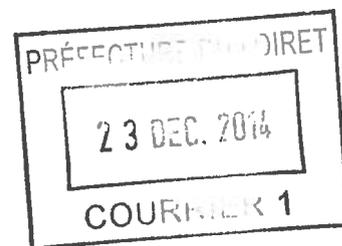
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

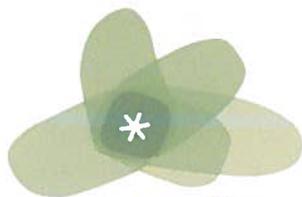
APPROUVE l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition de services de la Ville vers la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 décembre 2014





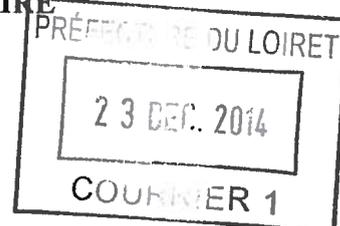
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 DECEMBRE 2014

145/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 décembre 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Approbation du règlement intérieur.

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire réuni le 28 octobre 2014,

Considérant que le règlement intérieur applicable à l'ensemble des agents de la ville de la Ferté Saint-Aubin, adopté en décembre 2007 et mis à jour pour la dernière fois en 2012, était applicable aux agents de la Communauté de communes par délibérations successives du Conseil communautaire.

Considérant toutefois que le personnel communautaire dépend du Comité technique du centre de gestion alors que le personnel communal dépend du Comité technique de la ville, et que cela emporte des différences de traitement entre ces agents (pour l'entretien professionnel par exemple).

Il convient par conséquent d'adopter un règlement intérieur spécifique à la Communauté de communes, en conservant au maximum ses similitudes avec celui de la ville de la Ferté Saint Aubin.

Ce règlement intérieur, présenté aux agents communautaires et au Centre de gestion, rassemble la majorité des différents documents qui réglementent l'activité des agents au sein de la collectivité, et notamment le protocole ARTT, le règlement relatif à l'utilisation des outils informatiques, et différentes notes de service. Il intègre désormais des dispositions relatives à la mise en place d'un compte épargne temps, existant sur la ville de la Ferté Saint-Aubin.

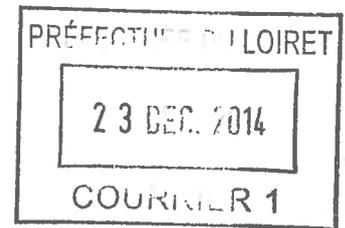
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

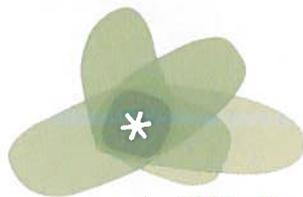
ADOpte les dispositions du règlement intérieur des agents de la Communauté de communes, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Président
Jean-Paul ROCHE



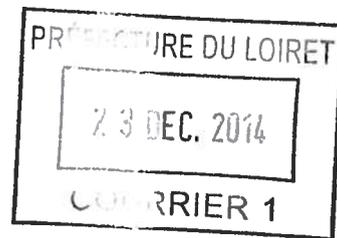
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 décembre 2014





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 16 DECEMBRE 2014

146/14

Date d'affichage : 19 décembre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil quatorze, le 16 décembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 9 décembre 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa CATHOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

ABSENTS EXCUSES : M. Dominique THENAULT à Mme Véronique DALLEAU, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Création d'un poste d'éducateur principal de 2^{ème} classe.

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, et son décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012 du 22 novembre 2012, relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique (...),

Vu la Délibération Communautaire du 30 septembre 2014 approuvant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme pluriannuel, un entretien de sélection professionnelle a été organisé pour l'accès d'un agent contractuel au grade d'Éducateur des APS principal de 2^{ème} classe,

Considérant que l'agent a passé avec succès son entretien de sélection, et conformément au plan pluriannuel susvisé, il convient de créer un poste d'Éducateur des APS principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREE un poste d'Éducateur des APS principal de 2^{ème} classe et modifie en conséquence le tableau des effectifs.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 décembre 2014